

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2021.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 2 avril 2021 à 20 heures à la Maison du Temps Libre sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Chantal COUILLEROT, Anthony MARMEYS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

DECISIONS DU MAIRE : Décide d'encaisser un chèque de 180 euros remis par l'Amicale Pétanque de Montagny pour l'utilisation du stade ainsi qu'un chèque de 80 euros remis par Mr Roger REMONDY pour convenances personnelles et destiné à l'entretien de la Maison du Temps Libre.

MODIFICATION STATUTS BLI. Le maire informe le conseil municipal que la loi d'orientation des mobilités programme d'ici le 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Lors de sa séance du 10 mars 2021, le conseil communautaire de la communauté de communes BLI a décidé de proposer la modification de ses statuts pour inscrire une compétence supplémentaire « mobilité » afin que BLI devienne compétente pour tous les services de mobilité inclus dans son ressort territorial. Après examen de ce dossier, le conseil municipal décide d'approuver le transfert, au titre des compétences supplémentaires, de la compétence « mobilité » et d'approuver en conséquence la modification des statuts de la communauté de communes.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021. Le conseil municipal décide de laisser inchangés les taux des ressources fiscales communales comme suit :

Taxe Foncière sur le Bâti : 10,57 %.

Taxe Foncière sur le non Bâti : 24,03 %.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021. Le conseil municipal vote le budget primitif 2021 comme suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses 315.739,00

Recettes 329.426,00 d'où un sur équilibre de 13.687 euros.

Section d'investissement :

Dépenses 694.302,00 euros dont 250.900 en restes à réaliser.

Recettes 694.302,00 euros dont 247.252 en reste à réaliser.

Les dépenses les plus importantes concernent les travaux de second œuvre de la Maison des Associations estimés à 300.000 euros HT, la construction d'un mur de soutènement du cimetière pour 54.000 euros TTC, l'achat de la première partie du mobilier afin d'équiper la Halle, la construction d'une plateforme bétonnée et d'un muret afin d'accueillir les containers destinés au tri au cimetière,

l'installation d'une citerne d'incendie sous forme poche plastifiée au hameau des Cours afin de compenser l'insuffisance de débit d'un poteau d'incendie, le remplacement par un équipement LED des lampes vétustes concernant l'éclairage public, le changement de quelques chaises à l'église, l'installation de caméra de vidéosurveillance au point propre et sur l'aire de piquenique, l'acquisition de décors de Noël qui seront installés sur les candélabres dans le bourg au moment des fêtes de fin d'année...

MUR DU CIMETIERE. Le maire porte à la connaissance du conseil municipal la consultation réalisée auprès de 4 entreprises du bâtiment concernant la réalisation du mur de soutènement du cimetière. Après étude, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'Entreprise DESPINARD en raison de son coût (54.000 euros TTC) et du respect des préconisations techniques formulées par le bureau d'étude « béton ».

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS. Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Amicale de donateurs de sang de Louhans et sa région : 100 euros

Cantine scolaire Ratte/Montagny 1.200 euros

CAC (pour son implication dans la crise sanitaire) 250 euros

DDEN 50 euros

Accueil de nuit à Louhans 50 euros

Batterie Fanfare de la Bresse Louhannaise 100 euros

Association Matoucoeur 100 euros

BUSAGE A LA DEMANDE D'UN PARTICULIER.

Le conseil municipal décide de ne pas donner, dans l'immédiat, une suite favorable à la demande d'un riverain d'une desserte communale qui souhaitait la création d'un busage sous la voie communale afin de remplacer un fossé qui traverse sa propriété. Ce dossier pourrait être revu si ce riverain accepte de couper les arbres longeant la voie communale afin de libérer de l'espace nécessaire à l'exécution de ces travaux.

DEVIS.

Le conseil municipal accepte les différents devis proposés par le SYDESL concernant le remplacement par un système LED les équipements d'éclairage public devenus vétustes et énergivores. Il s'agit des candélabres situés dans les lotissements, du système d'éclairage de l'église, de projecteurs situés le long de la départementale et de certaines voies communales. Ces opérations bénéficient d'une participation de l'ordre de 70 % de la part du SYDELS et laissent un reste à charge pour la commune de 2.800 euros en incluant l'installation de prise sur chacun des huit candélabres situés dans le centre bourg qui supporteront les décors de fin d'années.

Le conseil municipal, après examen, accepte le devis proposé par l'Entreprise DESPINARD pour la création d'une plateforme bétonnée au cimetière afin de faciliter l'accès aux différents conteneurs de tri de déchets pour un coût de 5.000 euros TTC.

QUESTIONS DIVERSES.

Le maire rappelle l'existence d'une page sur Facebook (Maire de Montagny-Près-Louhans) réservée aux informations communales en complément du site internet de la commune.

Une journée nettoyage de la commune est envisagée pour la deuxième quinzaine du mois de mai et sera confirmée en temps voulu selon l'évolution des restrictions sanitaires.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 14 mai 2021